

**À TOUS LES CANDIDATS INTÉRESSÉS**

BAR-LE-DUC, le 13 janvier 2026

LI : SASU T2M-SAR  
05-Actifs corporels - incorporels  
BDU/F /38084  
Liquidation Judiciaire : 15/09/2023  
Suivi par : Julien FLOT  
jflot@berthelot-mj.eu

**MANDATAIRES JUDICIAIRES  
ASSOCIES**

**Geoffroy BERTHELOT**  
Professeur affilié  
à Sciences Po PARIS

**Dominique MASSELON**  
**Bérénice DUBOC**

Madame, Monsieur,  
Mon Cher Maître,

Par jugement en date du 15 septembre 2023, le Tribunal de Commerce de Bar-le-Duc a prononcé la Liquidation Judiciaire de la SASU T2M-SAR, sise 19 Rue de la Tresse – 55800 REVIGNY-SUR-ORNAIN, et m'a désignée en qualité de Liquidateur.

En application des dispositions de l'article L. 642-18 du Code de commerce, je procède actuellement à la recherche d'un acquéreur pour les droits et biens immobilier suivant :

**DROITS ET BIENS IMMOBILIERS À VENDRE**

Commune de REVIGNY-SUR-ORNAIN (MEUSE)

Local à usage professionnel, cadastré comme suit :

Section ZE n° 109, pour une contenance de 27 a 31 ca,

Un rapport d'expertise établi par un professionnel spécialisé est joint au présent cahier des charges, à titre informatif, afin de fournir un descriptif détaillé.

Aucune indication de prix ne sera donnée. Il appartient à chaque postulant de déterminer le montant de son offre.

L'immeuble est libre de toute occupation.

L'acquéreur prendra le bien en l'état, sans garanties ordinaires et de droit, et devra faire son affaire personnelle, s'il y a lieu, de sa mise en conformité au regard de la réglementation applicable en vigueur.

**BAR-LE-DUC**  
**BETTANCOURT-LA-FERRÉE**  
**GRASSE**  
**GRENOBLE**  
**ROANNE**  
**ROMANS-SUR-ISÈRE**  
**SAVIGNEUX**

Le bien n'est grevé d'aucune hypothèque.

Le présent document a été établi sur la base des éléments et informations reçus à ce jour, sans que le rédacteur ne puisse en garantir l'exhaustivité. La responsabilité du Liquidateur ne saurait être engagée en cas d'inexactitude et/ou erreur contenue dans les éléments qui lui ont été fournis.

Si vous-même, ou l'un de vos clients, êtes intéressés par l'acquisition de cet actif, je vous invite à déposer votre meilleure offre, précise, ferme et définitive, **dénuee de toute condition suspensive, résolutoire ou autre de nature à faire obstacle à la réalisation de la cession**, au plus tard le :

**Lundi 23 février 2026 à 16 heures**

à l'adresse suivante :

SELARL BERTHELOT ET ASSOCIES  
Maître Bérénice DUBOC  
Mandataire Judiciaire  
3 Rue du Cygne  
55000 BAR-LE-DUC

Ou par courriel aux adresses : [bduboc@berthelot-mj.eu](mailto:bduboc@berthelot-mj.eu) et [jflot@berthelot-mj.eu](mailto:jflot@berthelot-mj.eu).

Pour toute demande de visite ou demande d'information complémentaire, merci d'écrire à ces mêmes adresses mails.

Pour être recevable, votre offre devra être conforme aux prescriptions du présent cahier des charges et devra impérativement comprendre les éléments suivants :

#### Bérénice DUBOC

3 rue du Cygne  
55002 BAR-LE-DUC

① 03.29.46.44.55

✉ [bduboc@berthelot-mj.eu](mailto:bduboc@berthelot-mj.eu)

💻 [www.berthelot-mj.eu](http://www.berthelot-mj.eu)

#### 1°) Prix offert, règlement et garantie :

- Prix ferme et définitif, exprimé en euros, net vendeur, hors droits, frais et charges.
- Modalités de règlement du prix.
- Mode de financement de l'opération et garanties financières attachés au parfait paiement du prix. En cas de recours à un financement bancaire, les attestations correspondantes devront être fournies.

#### 2°) Contenu de l'offre :

L'acquéreur devra :

BAR-LE-DUC  
BETTANCOURT-LA-FERRÉE  
GRASSE  
GRENOBLE  
ROANNE  
ROMANS-SUR-ISÈRE  
SAVIGNEUX

- Indiquer avec précision le périmètre de reprise de son offre, en mentionnant la référence cadastrale des parcelles concernées,
- Reconnaître, s'agissant d'une vente « en l'état et sans aucune condition suspensive », avoir visité les lieux, en avoir une parfaite connaissance et en assumer l'entièr responsabilité, de sorte qu'en aucun cas le Liquidateur ne puisse engager sa responsabilité à quelque titre que ce soit,
- Reconnaître que la vente par autorité de justice aura lieu sans les garanties légales habituellement applicables à la vente, et en l'état du bien au jour du transfert de propriété,
- Faire son affaire personnelle, s'il y a lieu, de sa mise en conformité au regard de la réglementation applicable en vigueur.

**3°) Il convient de préciser au profit de qui la vente est sollicitée, à savoir :**

. Vous, en tant que personne physique

L'état civil complet (nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité, adresse, profession, situation de famille, contrat de mariage), une photocopie recto verso d'une pièce d'identité, une attestation sur l'honneur de l'origine des fonds et une attestation d'indépendance devront être joints.

OU

. Société „X“ représentée par .....

Les statuts et le cas échéant la répartition actuelle du capital social, un extrait Kbis daté de moins de 3 mois, une photocopie recto verso d'une pièce d'identité du dirigeant, ainsi qu'une attestation sur l'honneur de l'origine des fonds et une attestation d'indépendance devront être joints.

S'il s'agit d'une société à constituer, il conviendra de préciser l'état civil complet des associés ainsi que du futur dirigeant, en indiquant la répartition prévue du capital social. Une photocopie recto verso d'une pièce d'identité de chacun devra être jointe à l'offre. Dans ce cas, l'offre devra être formulée par une personne physique ou morale déjà constituée, avec faculté de substitution au profit de la société à constituer.

Une faculté de substitution au profit d'une tierce personne, pour laquelle l'acquéreur se porte fort, est également possible, à condition qu'elle soit expressément prévue dans l'offre.

**4°) Notaire et actes de vente :**

Un notaire sera commis afin de procéder à la rédaction de l'acte de cession et effectuer toutes les formalités légales. L'intégralité de ses frais et

**MANDATAIRES JUDICIAIRES  
ASSOCIES**

**Geoffroy BERTHELOT**  
Professeur affilié  
à Sciences Po PARIS

**Dominique MASSELON**

**Bérénice DUBOC**

**Bérénice DUBOC**

3 rue du Cygne  
55002 BAR-LE-DUC  
① 03.29.46.44.55

✉ [bduboc@berthelot-mj.eu](mailto:bduboc@berthelot-mj.eu)

💻 [www.berthelot-mj.eu](http://www.berthelot-mj.eu)

**BAR-LE-DUC**  
**BETTANCOURT-LA-FERRÉE**  
**GRASSE**  
**GRENOBLE**  
**ROANNE**  
**ROMANS-SUR-ISÈRE**  
**SAVIGNEUX**

honoraires sera à la charge de l'acquéreur,

**5°) Une attestation bancaire justifiant de la disponibilité des fonds pour l'acquisition projetée, ainsi que des attestations concernant l'origine des fonds et d'indépendance (modèles ci-joint), devront accompagner l'offre.**

Pour mémoire :

**Conformément à l'article L.642-3 du Code de commerce applicable par renvoi de l'article L.642-20 du même code :**

*« Ni le débiteur, au titre de l'un quelconque de ses patrimoines, ni les dirigeants de droit ou de fait de la personne morale en liquidation judiciaire, ni les parents ou alliés jusqu'au deuxième degré inclusivement de ces dirigeants ou du débiteur personne physique, ni les personnes ayant ou ayant eu la qualité de contrôleur au cours de la procédure ne sont admis, directement ou par personne interposée, à présenter une offre. De même, il est fait interdiction à ces personnes d'acquérir, dans les cinq années suivant la cession, tout ou partie des biens compris dans cette cession, directement ou indirectement, ainsi que d'acquérir des parts ou titres de capital de toute société ayant dans son patrimoine, directement ou indirectement, tout ou partie de ces biens, ainsi que des valeurs mobilières donnant accès, dans le même délai, au capital de cette société. ».*

**6°) Garanties :**

Sauf pour les personnes morales de droit public ou assimilées, une garantie financière du prix devra être constituée au bénéfice de la Liquidation judiciaire. Il s'agira de verser, par virement sur le RIB ci-dessous, une somme correspondant à 15% du prix proposé. Cette somme sera séquestrée à la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS jusqu'à ce que le Juge-Commissaire rende sa décision.

**Bérénice DUBOC**

3 rue du Cygne  
55002 BAR-LE-DUC  
① 03.29.46.44.55

✉ [bduboc@berthelot-mj.eu](mailto:bduboc@berthelot-mj.eu)

💻 [www.berthelot-mj.eu](http://www.berthelot-mj.eu)

**GROUPE** **Relevé d'identité Bancaire**  
  
 DDFP LOIRE  
 11 RUE MARGUERITE PEREY  
 42007 ST ETIENNE CEDEX 1

Cadre réservé au destinataire du relevé

SELARL BERTHELOT ET ASSOCIES  
 MANDATAIRES JUDICIAIRES  
 RUE MARGUERITE PEREY  
 PARC ENERGIE - BAT 11 ETAGE 1  
 52100 BETTANCOURT LA FERREE

**Domiciliation : SIEGE SOCIAL**

Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Cle RIB
40031	00420	0000481051F	71
Identifiant Norme Internationale Bancaire (IBAN)			FR2240031004200000481051F71
Identifiant International de la banque (BIC)			CDCGFRPPXXX

Le libellé du virement devra mentionner les références suivantes : « LJ 38084 SASU T2M-SAR – DG 15% [+ Nom du pollicitant] ».

Les fonds devront impérativement être à la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS à la date à laquelle le Juge-Commissaire statuera, faute de quoi l'offre est susceptible de ne pas être retenue.

**BAR-LE-DUC**  
**BETTANCOURT-LA-FERRÉE**  
**GRASSE**  
**GRENOBLE**  
**ROANNE**  
**ROMANS-SUR-ISÈRE**  
**SAVIGNEUX**

Les sommes remises à l'appui des offres seront consignées par le Liquidateur et restituées aux candidats non retenus, après notification de l'ordonnance du juge-commissaire

Les modalités de paiement, garanties financières (attestation bancaire précisant la disponibilité des fonds, accord de prêt, caution bancaire, ect...) et preuve du virement sont déterminantes pour l'appréciation du sérieux des offres.

#### 7°) Déroulement de la procédure :

Toute offre devra être conforme au présent cahier des charges et déposée **au plus tard le lundi 23 février 2026 à 16 heures**, en l'étude de :

SELARL BERTHELOT ET ASSOCIES  
Maître Bérénice DUBOC  
Mandataire Judiciaire  
3 Rue du Cygne  
55000 BAR-LE-DUC.

#### MANDATAIRES JUDICIAIRES ASSOCIES

**Geoffroy BERTHELOT**  
Professeur affilié  
à Sciences Po PARIS

**Dominique MASSELON**

Bérénice DUBOC

#### Bérénice DUBOC

3 rue du Cygne  
55002 BAR-LE-DUC

① 03.29.46.44.55

✉ [bduboc@berthelot-mj.eu](mailto:bduboc@berthelot-mj.eu)

💻 [www.berthelot-mj.eu](http://www.berthelot-mj.eu)

Ou par courriel aux adresses : [bduboc@berthelot-mj.eu](mailto:bduboc@berthelot-mj.eu) et [jflot@berthelot-mj.eu](mailto:jflot@berthelot-mj.eu).

À l'issue du délai, le Liquidateur Judiciaire appréciera la conformité des offres au regard du présent cahier des charges et de l'intérêt collectif des créanciers.

À l'issue de ces diligences, Monsieur le Juge-Commissaire sera saisi, le cas échéant, afin de statuer sur les offres reçues, dans les conditions de l'article L. 642-18 du Code de commerce.

Le Juge-Commissaire peut souhaiter entendre, au cours d'une audience, les pollicitants. En ce cas, votre présence à l'audience sera requise.

S'agissant d'une vente judiciaire, l'offre doit être ferme et définitive, ne peut être assortie de condition suspensive, résolutoire ou autre, de nature à faire obstacle à la réalisation de la cession. Une telle condition serait réputée non écrite. L'offre ne pourra comporter aucune clause autre que celles stipulées dans le présent cahier des charges.

Toute offre transmise est ferme et irrévocabile jusqu'à la décision du Juge-Commissaire. Aucune rétractation ne sera possible durant ce délai. Par ailleurs, aucune modification ne sera admise, sauf si elle est expressément formulée dans un sens favorable à la procédure et aux intérêts en présence (notamment en cas d'amélioration de l'offre initiale).

BAR-LE-DUC  
BETTANCOURT-LA-FERRÉE  
GRASSE  
GRENOBLE  
ROANNE  
ROMANS-SUR-ISERE  
SAVIGNEUX

La décision définitive du Juge-Commissaire vaut vente parfaite. L'acquéreur ne pourra se rétracter pour quelque cause que ce soit postérieurement à cette décision définitive.

#### **8°) Procédures de purge des inscriptions et/ou des droits de préemption :**

La procédure de purge des inscriptions pouvant grever le bien devra être diligentée par l'acquéreur, à ses frais, conformément aux textes légaux applicables en la matière.

Par ailleurs, la présente vente judiciaire n'exclut pas l'application des droits de préemption de droit commun susceptibles de s'exercer sur les actifs cédés. Ces droits seront susceptibles de jouer une fois l'ordonnance rendue par le Juge-Commissaire autorisant la cession. La purge de tout droit de préemption relevant d'une collectivité ou d'une administration devra être effectuée à la diligence du notaire chargé de la rédaction de l'acte de vente.

#### **MANDATAIRES JUDICIAIRES ASSOCIES**

**Geoffroy BERTHELOT**  
Professeur affilié  
à Sciences Po PARIS

**Dominique MASSELON**

Bérénice DUBOC

Restant à votre disposition pour vous fournir tout autre renseignement que vous jugeriez utile de connaître,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Mon Cher Maître, l'expression de mes salutations distinguées et dévoués.

Bérénice DUBOC



---

#### **Bérénice DUBOC**

3 rue du Cygne  
55002 BAR-LE-DUC  
① 03.29.46.44.55

✉ [bduboc@berthelot-mj.eu](mailto:bduboc@berthelot-mj.eu)

💻 [www.berthelot-mj.eu](http://www.berthelot-mj.eu)

---

**BAR-LE-DUC**  
**BETTANCOURT-LA-FERRÉE**  
**GRASSE**  
**GRENOBLE**  
**ROANNE**  
**ROMANS-SUR-ISÈRE**  
**SAVIGNEUX**